

"Où en est l'accélération du Marché commun ?" dans Communauté européenne (Octobre 1960)

Légende: En octobre 1960, le mensuel Communauté européenne fait le point sur l'application des mesures adoptées le 12 mai 1960 par le Conseil de ministres en vue d'accélérer le rythme de la mise en oeuvre du Traité instituant la Communauté économique européenne (CEE).

Source: Communauté européenne. Bulletin mensuel d'information. dir. de publ. Fontaine, François. Octobre 1960, n° 10; 4e année. Paris: Service d'information des Communautés Européennes.

Copyright: Libre reproduction, mention d'origine obligatoire.

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"ou_en_est_l_acceleration_du_marche_commun_"_dans_communaute_europeenne_octobre_1960-fr-cb1ac274-f932-4022-8c6c-d8337f52600d.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 15/09/2012

Où en est l'accélération du Marché commun ?

Voici ce que vous devez savoir des travaux entrepris par l'Exécutif de la Communauté pour accélérer l'intégration économique de l'Europe.

Lorsque, au printemps dernier, le Conseil de la Communauté a pris, sur l'initiative de la Commission exécutive du Marché Commun, des mesures concernant l'accélération du rythme du traité en ce qui concerne l'union douanière (élimination des droits de douane et des contingents et mise en place du tarif extérieur commun), il s'est parallèlement engagé à promouvoir l'accélération du traité, dans tous les autres secteurs de l'intégration économique. Il avait alors invité l'Exécutif à lui soumettre des propositions concrètes concernant ces divers secteurs.

Quatre mois ont passé. Dans quelle mesure ces intentions se sont-elles traduites dans les faits ? Nos lecteurs trouveront une réponse à cette question en prenant connaissance du tableau que nous publions ci-dessous. Ils se rendront compte que l'ensemble des propositions ou des recommandations formulées depuis le mois de mai dans de nombreux domaines par la Commission, ainsi que les mesures adoptées par le Conseil, constituent un aspect très important de la politique d'intégration économique de l'Europe.

C'est dans cette ligne d'action que l'Exécutif de la Communauté compte, dans les mois qui viennent, poursuivre son action.

Pour les travailleurs

- La Commission exécutive du Marché Commun a proposé au Conseil ses directives sur la libre circulation des travailleurs dans la Communauté.
- Le Marché Commun a transmis aux « Six » ses recommandations pour la mise en œuvre des dispositions du traité concernant l'égalité des salaires masculins et féminins.
- La Commission du Marché Commun a adressé à certains pays des recommandations concernant la formation professionnelle accélérée, en vue de faciliter les mouvements de main-d'œuvre à partir de l'Italie, où subsiste un chômage important, vers les pays dont l'expansion économique est freinée par la pénurie de main-d'œuvre (Allemagne, Pays-Bas). Dans les prochaines semaines, la Commission fera au Conseil une communication de portée plus générale sur les problèmes de la formation professionnelle.
- Le Marché Commun prépare des propositions visant à faire bénéficier certaines catégories de travailleurs, dont le cas n'avait pas été réglé (frontaliers, saisonniers), des dispositions concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants.

Pour la concurrence

- Le Conseil a approuvé les propositions de la Commission visant à régler rapidement les problèmes posés par l'application des dispositions du traité concernant les taxes compensatoires à l'importation et les ristournes à l'exportation.
- Afin d'éviter que, dans le domaine de la concurrence, l'établissement du Marché Commun ne soit entravé par certaines divergences entre les systèmes juridiques et par la disparité des systèmes fiscaux des « Six », la Commission prépare un programme en vue du rapprochement des législations et un programme d'harmonisation fiscale centré sur l'harmonisation des taxes à la consommation et des taxes sur le chiffre d'affaires. Ces deux programmes seront soumis l'année prochaine au Conseil des « Six ».

Pour les transports

- L'Exécutif du Marché Commun a souligné la grande importance qu'il attache au développement d'une

infrastructure des transports qui tient compte de la création de la Communauté et des exigences du Marché Commun. Elle a établi un plan d'ensemble et précisé les priorités des travaux à entreprendre par les différents pays de la Communauté.

– La Commission poursuit l'étude des mesures à prendre pour l'élimination de certaines discriminations dans le domaine des prix et des conditions de transport du trafic marchandises et les règles communes à établir pour les transports internationaux.

– La Commission a saisi le Conseil des problèmes de procédures à appliquer pour la détermination du prix de revient des transports et pour l'établissement d'une nomenclature unifiée des marchandises.

Pour la liberté d'établissement et des prestations de services

– Après le plan qu'elle a établi pour la suppression des restrictions à la liberté d'établissement dans le Marché Commun, la Commission exécutive a transmis au Conseil ses propositions de programme général pour la suppression des restrictions à la libre prestation des services.

Les ententes

– La Commission soumettra au Conseil avant la fin de l'année un premier règlement concernant les ententes dans le marché commun.

Pour les pays d'outre-mer

– Dans les semaines à venir, la Commission soumettra au Conseil des propositions sur les mesures qui pourront être prises pour assurer la continuité de l'association des pays d'outre-mer qui ont ou qui vont accéder à l'indépendance.